



VetAgro Sup

École Nationale des
Services Vétérinaires



Catalogue ENSV

Dates / Code EPICEA

voir site ENSV

<http://www.ensv.fr/formations/format-ion-continue>

Durée : 4 jours pour le module formation initiale – 2 jours (les deux derniers) pour le module formation continue

Lieu : Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) – Marcy l'Etoile

Public : inspecteurs dans le domaine de la pharmacie vétérinaire

Organismes pressentis pour intervenir :

- DGAL,
- Intervenants extérieurs

Responsable pédagogique :

Anne-Cécile MEYER-WARNOD, ENSV

Inscriptions :

ENSV
1, avenue Bourgelat
FR-69280 MARCY L'ETOILE
formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr
télécopie +33 (0)4-78-87-25-48

Prix d'inscription : 800 €

Les agents effectuant des missions pour le compte du ministère chargé de l'agriculture bénéficient de la gratuité pour cette formation

Commanditaire : ministère chargé de l'agriculture

Formation obligatoire pour les inspecteurs dans le domaine de la pharmacie vétérinaire

Contexte :

Formation rendue obligatoire par NS DGAL/SDSPA/2016-803 du 12 octobre 2016, à destination des vétérinaires officiels inspecteurs dans le domaine de la pharmacie vétérinaire.

Cette formation est divisée en **deux modules** réalisés la **même semaine** :

- le premier module se déroule les **deux premiers jours** et concerne la formation initiale des **nouveaux inspecteurs**,
- le deuxième module se déroule les **deux jours suivants** et concerne la formation continue de **tous les inspecteurs** du réseau pharmacie vétérinaire (juniors et séniors).

Objectif général :

Disposer des connaissances et connaître les outils indispensables pour réaliser des inspections en pharmacie vétérinaire relevant du domaine de compétence de la DGAL.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir ou maintenir et approfondir des compétences dans le domaine spécialisé de l'inspection en pharmacie vétérinaire
- En connaître les enjeux, le contexte. Connaître la réglementation dans le domaine, ses évolutions récentes et envisagées
- Savoir se positionner en tant que vétérinaire officiel en pharmacie vétérinaire : en interne, en externe avec les partenaires ; cas particulier du positionnement d'un inspecteur mutualisé en pharmacie vétérinaire
- Connaître la méthodologie d'inspection et les suites qui peuvent être données
- Echanger ses pratiques et ses expériences au sein du réseau des référents régionaux en pharmacie vétérinaire.

Contenu :

- Prise de poste d'un vétérinaire officiel nouvel inspecteur en pharmacie vétérinaire : positionnement, contexte et enjeux, réglementation, méthodologie d'inspection et outils associés, suites d'inspection.
- Evolutions réglementaires et infra-réglementaires, approfondissement des connaissances, échanges de pratiques au sein du réseau des inspecteurs en pharmacie vétérinaire

Méthodes pédagogiques : exposés, retours d'expérience à partir d'exemples pratiques, études de cas.

Pré-requis :

Pour les nouveaux inspecteurs : connaissance des grandes lignes de la réglementation relative à la pharmacie vétérinaire via la consultation du site intranet dédié (<http://intranet.national.agri/Pharmacie-veterinaire>).